

DELIBERATION CA027-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 6 avril 2021

Objet de la délibération : Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2020

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 15 avril 2021, le quorum étant atteint, arrête :

Le bilan des actions conduites en 2020 par les financements de la CVEC est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 21 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 21 avril 2021

4.3 Bilan usage CVEC 2020

Rappel

- Un bilan réel de l'utilisation de la CVEC 2020 à présenter devant les instances
 - En GT CVEC (16/02)
 - En commission CVET (18/02)
 - En CFVU (12/04)
 - En CA (15/04)

INITIATIVES ET VIE ETUDIANTE

Action	Prévisionnel	Réalisé
FSDIE	107 570 €	52 603,51€
Aide à la mobilité	50 000 €	54 554 €
La Parenthèse	15 000 €	8 320,78 €
Living Center BUA	200 000 €	200 000 €
Mission égalité	5 000 €	4 438,18 €
Communication	5 000 €	12 000 €
Mobilier Espaces étudiants BUA	0	7 217,67 €
Total	385 570 €	339 134,09 €

SPORT

Action	Prévisionnel	Réalisé
Pack gratuit	150 000 €	150 000 €
Parcours Santé (provision)	160 532 €	160 532 €
Masse salariale (33%)	9 500 €	9 325, 28 €
Aménagement SUAPS pour Spectacurieux	25 000 €	0 €
Covid – Matériel Tournage	0 €	5 076 €
Total	345 032 €	324 933 €

SANTE

Action	Prévisionnel	Réalisé
Médecine préventive	158 505 €	158 505 €
Logiciel de RDV	10 000 €	0 €
Masse salariale infirmière de prévention	31 047 €	30 805,20 €
Masse salariale Augmentation Quotité de travail	10 000 €	22 834,76 €
Masse salariale Renforcement service sanitaire	12 574	13 202,16 €
Accueil téléphonique	27 600 €	0 €
Total	249 726,00 €	225 347,12 €

CULTURE

Action	Prévisionnel	Réalisé
Carte culture	45 000 €	44 822, 86 €
Campus Day	60 000 €	0 €
Spectacurieux	30 000 €	18 538,50 €
Galleries Exposition	32 000 €	23 982,06 €
Equipement Le Quatre	50 000 €	63 450, 71 €
Masse salariale Initiatives étudiantes	29 344 €	32 045,89 €
Masse salariale Régisseur	27 483 €	27 715, 41 €
Total	273 827 €	210 555,43 €

POLITIQUES SOCIALES

Action	Prévisionnel	Réalisé
10% CVEC Politique sociale	142 000 €	←
Relais Handicap (contrats étudiants)	0 €	4869,20 €
Masse salariale Assistant.e service social	23 500 €	21 092,95 €
Logement étudiant	0 €	43 173,32 €
Contrats étudiants Accueil rentrée	0 €	25 738,26 €
Covid – Aide d’urgence	0 €	21 450 €
Covid – Dépenses sanitaires (Gel, masques)	0 €	130 786,60 €
Covid – Emploi étudiants	0 €	2 329,32 €
Covid – Assistance numérique	37 500 €	55 273, 00 €
Total	203 000,00 €	304 712,65 €

Une somme non ventilée par action, mais intégrant une volonté politique

- **Actions dédiées**
- **Aides financières**
- **Soutien RH (renforcement service social)**

En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
339 134,09 €	324 933 €	225 347,12 €	210 555,43 €	304 712,65 €	1 404 682,57 €
- 46 435,91 €	- 20 098,72 €	-24 378,88 €	- 63 271,57 €	101 712,65 €	- 52 472,43 €

Dont Masse salariale :

157 021,65 € soit 9,75% (hors contrat étudiant)

En résumé

- Des actions prévues, réalisées
- Des actions prévues, annulées
- Des actions non prévues, mises en œuvre

- Un reliquat cumulé sur 2018-2020 de :
 - **156 093,57 €**
- Quelle utilisation de ce reliquat ?
 - Sujet discuté en commission CVEC le 6 avril, fera l'objet d'un vote en commission CVEC du 18 mai 2021 et en CVET du 3 juin 2021.

En résumé

Initiative & Vie étudiante	Sport	Santé	Culture	Social	Total
339 134,09 €	324 933 €	225 347,12 €	210 555,43 €	304 712,65 €	1 404 682,57 €
- 46 435,91 €	- 20 098,72 €	-24 378,88 €	- 63 271,57 €	101 712,65 €	- 52 472,43 €

Dont Masse salariale :

157 021,65 € soit 9,75% (hors contrat étudiant)

Avis de la CVET du 25 mars : Unanimité

Résultat des Votes de la CFVU du 12 avril : Unanimité avec 35 Voix pour

POUR VOTE